

Réforme des congés pour raison de santé et protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique de l'Etat

Impact des décrets du 27 juin 2024 et du 4 juillet 2024

NEW



Objectifs

- Connaître la réforme sur les congés pour raisons de santé dans la Fonction Publique de l'Etat
- Comprendre l'articulation entre le maintien de salaire et la protection sociale complémentaire
- Identifier les décrets à venir au regard de l'accord du 20 octobre 2023



Public

Gestionnaires ou responsables du service du personnel, de la paie, de la gestion administrative du personnel, dans la Fonction publique d'Etat



Prérequis

Disposer d'une connaissance de base sur les congés pour raison de santé



Durée

3 Heures



Prix

400 € Net
(Exonération de TVA)
(Prix par stagiaire)



- Construction d'une synthèse visuelle des modifications
- Quiz de validation des connaissances

Le cadre réglementaire de la protection sociale et ses évolutions dans la fonction publique d'Etat

- Contexte de la réforme
- Objectifs des décrets n°2024-641 du 27 juin 2024 et n°2024-678 du 4 juillet 2024
- Textes modifiés
- Décrets à venir

Les modifications sur la réglementation relative aux congés pour raison de santé

- **Pour les fonctionnaires**
 - Congé longue maladie : changement sur le traitement et les primes
 - Congé longue durée : l'impact sur les primes
 - Le placement en disponibilité provisoire
- **Pour les contractuels**
 - Modification de la rémunération en congé maladie et en congé grave maladie
 - Changement sur la condition d'ancienneté
 - L'obligation de subrogation

La protection sociale complémentaire

- Principe
- Adhésion
- Garanties couvertes
 - CLM/CGM
 - Invalidité des fonctionnaires d'origine non professionnelle
 - Invalidité des contractuels d'origine non professionnelle